



Vaccination préventive contre le Covid-19 au sein du centre de vaccination – du rendez-vous au deuxième vaccin



1. Prise de rendez-vous

Les vaccinations prévues dans les 53 centres de vaccination de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie démarrent le 8 février 2021. Une vaccination sur place est uniquement possible sur rendez-vous. Le mieux est d'utiliser le site Internet www.116117.de à compter du 25 janvier 2021 pour l'inscription. Si des membres de votre famille s'occupent de votre inscription, veuillez impérativement éviter les doubles réservations. Vous pouvez, bien évidemment, également composer les numéros verts **0800 116 117-01** (Rhénanie) ou **0800 116 117-02** (Westphalie). Il est également possible de nous joindre à ces numéros dès le 25 janvier 2021 tous les **jours entre 8 h et 22 h**. En raison d'une forte demande, des temps d'attente longs sont malheureusement à prévoir.



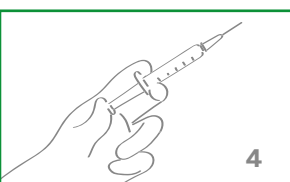
2. Inscription au centre de vaccination

Les lieux ont été sélectionnés par les circonscriptions administratives et les villes indépendantes de sorte que les centres de vaccination soient facilement accessibles en bus et en train ou en voiture. La première station est prévue pour l'inscription : Vos données sont enregistrées et votre éligibilité au vaccin est vérifiée. À cet effet, veuillez apporter avec vous votre **carte d'identité**, votre **carte d'assurance-maladie** électronique, votre **confirmation de rendez-vous** ainsi que votre **carnet de vaccination** (le cas échéant). Veuillez porter impérativement un masque grand public ou un masque FFP2.



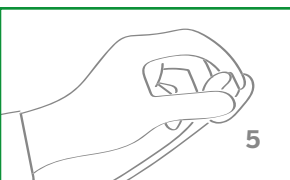
3. Information

Dans la salle d'attente attenante, vous avez la possibilité de vous informer à nouveau sur le vaccin contre le Covid-19 réalisé au sein du centre de vaccination. Si vous n'avez pas encore reçu par la poste la fiche d'informations et le formulaire de consentement, ils vous seront remis en mains propres. Veuillez lire attentivement et remplir ces documents. Sur demande, vous pourrez volontiers avoir une consultation avec un médecin.



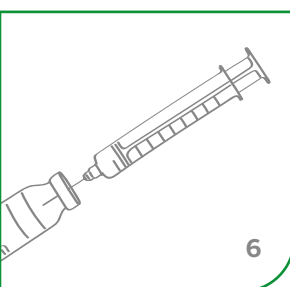
4. Vaccination

La vaccination est réalisée par un personnel médical formé dans une zone protégée. Le vaccin est injecté – comme celui de la grippe – dans le haut du bras. Une petite quantité suffit pour le moment. Le point de piqûre est ensuite recouvert d'un pansement. La vaccination est enregistrée dans le carnet de vaccination ou sur un certificat contenant l'ensemble des informations nécessaires.



5. Période de suivi

Vous serez ensuite prié de bien vouloir rester jusqu'à 30 minutes sous surveillance médicale dans une salle d'attente isolée. On peut ainsi s'assurer qu'une réaction allergique ou un malaise – dans des cas très rares – ne surviendra pas rapidement. Si le temps d'attente se déroule sans complication, ce qui est le cas la plupart du temps, vous pourrez rentrer chez vous.



6. Deuxième vaccin

Afin que le vaccin préventif contre le Covid-19 soit entièrement efficace, une deuxième injection est nécessaire. Par conséquent, vous obtiendrez, déjà lors de la prise de rendez-vous, deux rendez-vous à un intervalle de trois semaines environ. Le deuxième rendez-vous a également lieu dans le centre de vaccination, la procédure est identique à la première vaccination. Veuillez apporter avec vous : votre pièce d'identité, votre carte d'assurance-maladie électronique, votre carnet de vaccination, votre confirmation de rendez-vous ainsi que le certificat de vaccination de votre premier rendez-vous.